

# Charte Harrys

CHAPITRE	OBJECTIFS	ITEMS	Conditions d'acceptabilité producteur
Variétés	Garantir la qualité de la farine	Variétés autorisées	Les variétés semées font partie de la liste fournie par le moulin
	Réduire la quantité de produits de synthèse, éviter le transport de maladie d'une culture à l'autre	Blé sur blé interdit Rotations à déterminer avec l'OS	Pas de blé sur blé sur la parcelle Harrys na
Fertilisation	Eviter la contamination du milieu	Utilisation d'un OAD obligatoire pour le dernier apport d'azote	Donnée de préconisation et application à transmettre à l'OS lors de la préconisation et lors de l'application
	Optimiser l'utilisation de l'azote (vs taux de protéine)	Balance Globale Azotée	Cible à fixer avant la récolte et à comparer avec le réel avec l'OS
	Réduction des émissions de CO2eq par les pratiques de fertilisation	Réduction des émissions de CO2eq grâce aux pratiques de fertilisation azotée Promotion des formes d'azotes les plus efficaces	Choix d'une ou plusieurs pratiques dans le référentiel Grandes Cultures du Label Bas Carbone (annexe A) visant à réduire ses émissions de CO2eq par des actions sur la fertilisation azotée p.18-19 (annexe A.1) La pratique n'est pas nécessaire supplémentaire à celle déjà mise en place sur la parcelle. Si une des pratiques présentes dans le référentiel est déjà pratiquée, le point est valide. Disposer de la communication de l'OS permettant d'identifier les formes d'azotes les plus efficaces, de savoir où se les procurer et de connaître les financements accessibles pour modifier ses pratiques.
Agroforesterie	Séquestration de carbone dans le sol	Promotion : diagnostic + formation (exploitation)	Diagnostic par un conseiller externe à l'exploitation ou auto-diagnostic (Annexe C) + 2h de formation (formation PUR en ligne ou dispensée par l'OS). Les deux pratiques sont à effectuer tous les 5 ans (diagnostic signé et daté par l'OS et fiche de présence à la formation pour preuve)
	Aménagement des paysages	Soutien : prime additionnelle pour des projets d'agroforesterie	
Traitements des cultures	Réduire l'utilisation des phytosanitaires en adéquation avec les objectifs de l'UE	SIS de la ferme à l'OS	Pas de traitement chimique des blés Harrys, seules les solutions autorisées par l'agriculture biologique sont acceptées après accord de l'OS + identification des cellules de stockage Harrys + enregistrement des opérations de traitements dans des fiches de stockage à remettre à l'OS
	Eviter la contamination du milieu	Utilisation du glyphosate après le semis du blé interdite	Pas de traitement au glyphosate dès le semis du blé Harrys
		Calcul de l'IFT par famille de produits	Calcul de l'IFT à la parcelle ou transmission de tous les traitements à l'OS pour un IFT par familles de produits soit : insecticide, herbicide, fongicide, autre
Traçabilité	Garantir la sécurité alimentaire	Traçabilité de la parcelle (IKT compris) au lot de farine	Traçabilité du grain à au contrat Harrys
Communauté	Faire partie de la communauté Harrys	Présence obligatoire à un événement corporate au moins tous les 3 ans	Participer à un événement corporate au moins une fois tous les 3 ans (années comptabilisées = années de contrat)
Biodiversité (choix de 3 pratiques parmi les 6)	Préserver et promouvoir les pollinisateurs en plantant des arbres, en diversifiant les bordures de champs et en apportant de l'alimentation par des fleurs en continu de mai à octobre	Evaluation des bordures de champs	Sur chaque parcelle Harrys : - soit bordures existantes sur au moins 25% du périmètre de la parcelle (ou bois, ou ZNT ou fossé) - sinon semis et levée d'une bande fleurie correspondant à 3% de la SAU de blé contractualisée en Harrys (ne concerne que les parcelles qui ne contiennent pas de bordures sur 25% de leur périmètre + monospèce de fleur interdit) NB : peu importe où sur le parcellaire. Les zones de transition entre IAE et la culture sont comptabilisées comme bordure de champs.
		Poids de la culture principale	Max 45% de la SAU NB : les prairies temporaires et permanentes entrent en compte dans le calcul de la SAU et peuvent représenter plus de 45% de la SAU
		Stratégie pour la préservation des pollinisateurs	Garantir une floraison continue de mars à octobre sur l'exploitation. Lister les espèces mellifères de l'exploitation (cultivées ou non) et se reporter au calendrier de floraison + recensement sur le terrain des espèces avec l'OS lors de l'audit interne
		Diversité des espèces en intercultures	IC longue ou courte obligatoire tous les ans à l'échelle de l'exploitation (minimum 3 espèces pour l'ICL et minimum 2 espèces sur l'ICC + monospèce toléré si floraison pendant l'implantation de l'ICC) - 80% du temps de la rotation couvert (par culture, IC, repousse couvrante ou jachère)
		IAE	IAE : min 7% IAE non productive ou 6% de productive et 4% de non productive (semis ou repousse)
		Analyses de biodiversité par un partenaire extérieur	Facture ou analyse ou CR de l'organisme qui a pratiqué l'analyse (comptage de spécimen, étude de population d'animaux/végétaux/microbiologie sur l'exploitation, participation au Club AGATA)

\* Agroforesterie :

Notion regroupant les points (arbres seuls, bouquets, fourrés), les lignes (alignement, haies bandes, boisées et bocages) et les surfaces (landes, bosquet, forêts denses ou clairsemées, surfaces complantées et parcs)